



ABRÉGÉ

DES PRISES DE POSITIONS DE L'ICÉA

PÉRIODE 2008-2015

Synthèse des orientations et des recommandations qui ont servis de cadre au positionnement stratégique de l'ICÉA depuis 2008

www.icea.qc.ca

RECENSION ET COORDINATION DE LA PUBLICATION

Hervé Dignard, agent de recherche et de développement

Ce document présente une synthèse de différentes orientations et recommandations qui ont servi de cadre au positionnement stratégique de l'ICÉA depuis 2008. Sauf exception, ces orientations et ces recommandations sont le reflet de consensus entérinés par les membres de différentes instances politiques (conseil d'administration et comité exécutif) ou consultatives (Comité des politiques en éducation des adultes) de l'Institut.

Ce document présente également des opinions et des analyses émises par différents auteurs (professionnels de l'ICÉA ou non) qui ont signé des textes de réflexion. Ces opinions et ces interprétations sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement celles des membres de l'ICÉA.

La formulation de certaines prises de positions présentées dans ce document peut différer de la formulation originale de ces prises de positions. En cas de désaccord entre la présente formulation et la formulation originale, la formulation originale prévaut.

Les sources citées dans ce document sont disponibles sur demande auprès de l'ICÉA.

COMMENT CITER CE DOCUMENT

ICÉA, *Abrégé des prises de positions de l'ICÉA, période 2008-2015*, Synthèse des orientations et des recommandations qui ont servi de cadre au positionnement stratégique de l'ICÉA depuis 2008, Montréal, ICÉA, 2015, 55 pages.

© La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est encouragée à condition d'en mentionner la source.

ISBN 978-2-89108-043-9


Institut de coopération
pour l'éducation des adultes
4321, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2H 1T3

www.icea.qc.ca | 514 948-2044

TABLE DES MATIERES

MOT D'INTRODUCTION	5
1. PLATEFORME INTERNATIONALE	9
I. Déclaration de l'Assemblée mondiale d'éducation des adultes (2015)	9
II. Recommandation de l'UNESCO sur le développement de l'éducation des adultes (2014).....	12
III. Déclaration sur le droit d'apprendre pour les adultes (2008)	14
2. PLATEFORME CANADIENNE.....	16
I. Déclaration d'un réseau d'organisations et de chercheurs en éducation des adultes (2015)	16
3. PLATEFORME QUÉBÉCOISE INTERSECTORIELLE	17
I. Déclaration sur le développement de l'éducation des adultes (2013)	17
II. Enjeux incontournables de l'éducation des adultes (2010-2015)	19
III. Mémoire sur l'accessibilité (2010).....	21
IV. Mémoire sur l'accessibilité financière aux études (2010)	25
V. Positionnement de l'ICÉA à l'égard de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2007)	29
4. PLATEFORMES SECTORIELLES	30
A. ALPHABÉTISATION ET LITTÉRATIE	30
I. Lire pour apprendre, comprendre et agir (2015)	30
II. Création d'un Réseau de lutte à l'analphabétisme (2014)	32
B. FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	34
I. Convergences pour la FGA, constats et défis (2015).....	34
II. Réforme du curriculum de la formation générale des adultes (FGA), mémoire CSE (2013)	36
C. FORMATION LIÉE À L'EMPLOI	38
I. Tournée ICÉA sur l'ingénierie de la formation en milieu de travail (2013)	38
II. Tournée ICÉA sur l'apprentissage et la formation en milieu de travail (2011)	39
III. Première qualification pour les moins de 20 ans (2011)	41
IV. Forum national sur la formation professionnelle et technique (2011)	43
D. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE	45
I. La place des adultes dans les universités québécoises (2013)	45
E. ÉDUCATION POPULAIRE.....	47
I. L'éducation populaire sous l'angle d'une plus grande accessibilité à l'éducation des adultes (2013)	47
F. RECONNAISSANCE ET VALORISATION DES ADULTES.....	50
I. Semaine québécoise des adultes en formation (2003 à 2014).....	50
PUBLICATIONS DE L'ICÉA.....	53



MOT D'INTRODUCTION

Contribuer au débat sur les politiques et les orientations en éducation des adultes est au cœur de la mission de l'ICÉA. Depuis sa fondation, il y a soixante-dix ans, l'Institut rend publiques des propositions qui visent à faire progresser l'éducation des adultes au Québec et dans la Francophonie canadienne. Le point de vue de l'Institut est résolument campé dans la promotion et la mise en œuvre d'un modèle démocratique d'éducation des adultes, comme le commandent ses Statuts et Règlements. Ainsi, peut-on lire dans ce document fondateur :

« L'ICÉA a pour but de promouvoir l'exercice du droit des adultes à l'éducation et de travailler à cet exercice en favorisant l'adoption et le développement d'un modèle démocratique de formation continue qui tient compte de la diversité des besoins et garantit aux personnes l'équité d'accès à l'éducation et aux savoirs tout au long de leur vie pour leur permettre d'assumer l'ensemble de leurs rôles sociaux, de contribuer à leur croissance personnelle et au développement de leur société. »

Pour rendre compte des interventions des dernières années, l'ICÉA publie un Abrégé de prises de positions rendues publiques. Prises individuellement, ces interventions répondent à des contextes spécifiques, définis principalement par les sujets particuliers à l'origine des perspectives proposées. Saisies collectivement, les interventions offrent un panorama étendu de préoccupations relatives à l'éducation des adultes.

Trois grands constats peuvent être dégagés de la lecture de cette recension des propositions publiées par l'Institut.

Premièrement, elles relèvent d'intervention sur le plan international, canadien et québécois. Ces différents niveaux d'intervention témoignent du champ d'action de l'Institut, qui ne se limite pas à la sphère du Québec, bien que, historiquement, celle-ci demeure prioritaire pour l'ICÉA.

Deuxièmement, les prises de position de l'Institut concernent différents secteurs de l'éducation des adultes ou adoptent une approche intersectorielle. Au fil des années, l'Institut est intervenu en référence à différents domaines de l'éducation des adultes, par exemple, l'alphabétisation, la formation générale des adultes, l'éducation populaire, l'éducation des adultes à l'université ou la formation liée à l'emploi. Par ailleurs, certaines interventions posent un regard plus global s'étendant à l'ensemble des champs de l'éducation des adultes ou traitant de problématiques transversales, tels l'accessibilité ou le financement.

Troisièmement, des préoccupations constantes ressortent avec plus de force et manifestent des valeurs fondamentales de l'ICÉA.

- ✓ La défense du droit à l'éducation pour tous les adultes vient en tête de liste des valeurs exprimées. Rappeler que tous les adultes sont des titulaires de ce droit, dénoncer des lacunes en matière de mise en œuvre du droit à l'éducation et proposer des pistes d'action contribuant à un plus grand respect du droit humain fondamental à l'éducation pour toutes et tous sont des axes majeurs de la contribution de l'Institut au débat sur l'éducation des adultes.

- ✓ L'accessibilité à l'éducation des adultes guide aussi la réflexion de l'ICÉA. À ce titre, la période couverte par l'Abrégé comprend plusieurs interventions sur le thème de la levée des obstacles à la participation¹.
- ✓ La valorisation de la diversité des modalités d'apprentissage, qu'elles soient formelles, non formelles ou informelles ou bien qu'elles soient mises en œuvre dans des milieux scolaires, communautaires, associatifs ou d'emploi est à la base des propositions de l'ICÉA, dans la perspective de faciliter les parcours d'apprentissage des adultes qui souvent empruntent plusieurs de ces modalités.
- ✓ Enfin, diverses préoccupations reflètent une priorité accordée par l'ICÉA à l'établissement de conditions favorisant le développement de l'éducation des adultes : financement adéquat, gouvernance et rôle de la société civile, formation initiale et continue ainsi que conditions de travail des éducatrices et éducateurs d'adultes, promotion de l'éducation des adultes, collaboration entre les acteurs, réponse aux besoins des populations marginalisées en matière d'éducation des adultes et adaptation de l'offre de services aux conditions de celles-ci, responsabilité fondamentale de l'État en matière de droit à l'éducation des adultes, centralité de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels, perspective de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie, etc.

La période couverte par cet Abrégé débute avec l'échéance du Plan d'action gouvernementale en matière d'éducation des adultes et de formation continue, associé à la publication de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue de 2002. Ce plan d'action couvrait la période de 2002 à 2007 et un second plan devait être proposé pour les cinq années subséquentes. Depuis 2002, cette politique et ce plan d'action ont largement influencé les débats relatifs au développement de l'éducation des adultes.

Aujourd'hui, plus de sept ans après l'échéance du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, cette influence diminue et fait place à un contexte qui ne favorise pas la discussion collective sur les priorités de développement de l'éducation des adultes. Une éventuelle mise à jour de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, telle que réclamée par l'ICÉA, devrait permettre d'actualiser les défis et les enjeux. Cette mise à jour devrait également permettre de définir un cadre d'action gouvernemental en éducation des adultes qui s'accorde bien avec la situation de l'apprentissage des adultes dans nos sociétés du savoir, dont les exigences en matière de connaissances et de compétences accentuent les effets des inégalités relatives à l'apprentissage.

En un certain sens, cet Abrégé clôt une période de la réflexion menée par l'Institut sur les politiques gouvernementales en éducation des adultes.

Au sein de l'ICÉA, l'élaboration de prises de positions repose sur un processus participatif. Les instances de l'Institut regroupent des représentantes et des représentants d'organisations provenant de divers horizons de l'éducation des adultes. Il est ainsi possible d'affirmer que les perspectives proposées par l'ICÉA reflètent un point de vue rassembleur.

¹ Un forum d'orientation, organisé en 2005 par l'ICÉA, avait conclu sur l'intérêt de réfléchir de manière prioritaire aux moyens de lever les obstacles qui freinent l'accès à l'éducation des adultes. Projetsons l'avenir : rassemblement sur les perspectives de l'éducation et de la formation continue des adultes. <http://www.icea.qc.ca/rassemblement/index.html>

Le comité consultatif sur les Politiques en éducation des adultes (PÉA) est l'une de ces instances. Ce comité du conseil d'administration est un laboratoire de réflexion qui se compose de personnes intervenant dans différents milieux et qui adoptent, pour son fonctionnement, une approche de libre discussion dans le but d'explorer plus en profondeur diverses avenues pour le positionnement de l'ICÉA.

Avec la publication de cet Abrégé, l'ICÉA souhaite réunir en un même document ses interventions des dernières années, pour en faciliter l'accès. Nous poursuivons aussi un second objectif : dans les prochains mois, l'Institut amorcera une démarche d'élaboration d'une nouvelle planification stratégique. Pour l'ICÉA, l'identification de nouveaux chantiers de réflexion, d'exploration et de recherche est une dimension centrale de toute planification stratégique qui jette les bases de positionnement futur de l'Institut. Le présent recueil pourra éclairer les choix à venir.



Pierre Doray

Président de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)



Paula Duguay

Présidente du comité consultatif sur les Politiques en éducation des adultes (PÉA)



Daniel Baril

Directeur général de l'ICÉA



1. PLATEFORME INTERNATIONALE

I. Déclaration de l'Assemblée mondiale d'éducation des adultes (2015)

Source : *Déclaration 2015 : le droit à l'éducation tout au long de la vie, pour assurer l'exercice de tous les droits humains*, Assemblée mondiale du Conseil internationale d'éducation des adultes, 11 au 14 juin 2015, [En ligne],

(<http://www.waam2015.org/fr/nouvelles/d%C3%A9claration-2015-le-droit-%C3%A0-l%E2%80%99%C3%A9ducation-tout-au-long-de-la-vie-pour-assurer-l%E2%80%99exercice-de>).

Texte rendu public à l'issue de l'Assemblée mondiale 2015 et soumis à l'adoption des membres du Conseil international d'éducation des adultes (ICAE), dont l'ICÉA.

« Nous, éducatrices, éducateurs et apprenantes, apprenants adultes du monde et membres du Conseil international pour l'éducation des adultes, réaffirmons, conjointement avec le Forum mondial sur l'éducation 2015, que l'éducation tout au long de la vie est un droit humain fondamental, une condition pour la réalisation de tous les autres droits humains et un bien public.

Nous réaffirmons nos engagements mondiaux, régionaux et locaux, de même que notre passion, pour la pleine réalisation du droit à l'éducation pour la paix. Ce droit est une exigence pour construire le monde que nous voulons pour toutes et tous, en particulier pour les jeunes et les adultes, indépendamment de considérations basées sur l'âge, le genre, les aptitudes ou les circonstances. Ce droit est l'assise d'un monde basé sur la participation démocratique, sur la justice, l'égalité, le respect, un monde soucieux de prendre soin des gens qui l'habitent et solidaire, dans le contexte d'une population diversifiée. Nous devons être en harmonie avec nos droits culturels et environnementaux.

Le monde est désormais confronté à une crise environnementale, socio-culturelle et économique très complexe. Nous avons besoin de nouveaux paradigmes pour élaborer des politiques et développer des pratiques qui offrent à la population une vie de qualité sur une planète en santé. Nous devons examiner de manière critique les actions des États, ainsi que mettre au défi ces derniers et les organisations économiques relativement à leurs engagements en matière de changements climatiques. De plus, il nous faut soutenir les éducatrices, les éducateurs et les organisations de la société civile dans leur action de sensibilisation de la population aux changements climatiques, afin que celle-ci agisse de manière positive et joue un rôle actif pour influencer positivement les changements climatiques.

La crise économique mondiale a aggravé la pauvreté et elle a restructuré le monde du travail et les relations entre les acteurs au sein de celui-ci, entraînant des effets désastreux sur les femmes et les groupes défavorisés. Bien que l'apprentissage informel soit plus présent, la plupart des activités d'éducation en milieu de travail, des politiques et des programmes de développement des compétences demeurent centrés sur le secteur formel d'apprentissage, sur les emplois permanents et sur les compétences de niveau supérieur, niant du coup les possibilités d'apprentissage, en particulier, à l'intention des femmes et d'autres groupes marginalisés. Nous, éducatrices, éducateurs et apprenantes, apprenants adultes, continuerons de plaider en faveur d'une vision où le droit à un travail décent est reconnu comme un droit fondamental et où le droit d'apprendre tout au long de la vie adulte est maintenant un droit essentiel et qui rend possible ce droit au travail, pour toutes et tous.

La crise que nous vivons est une crise de l'éducation, chez les jeunes et les adultes, où les forces du marché dominant. Pour réaliser le droit à l'apprentissage tout au long de la vie, des politiques gouvernementales pertinentes, qui reconnaissent la diversité de l'apprentissage des adultes (formel, non formel et informel), doivent être mises en place par les gouvernements nationaux. Ces politiques doivent tenir compte du financement de l'éducation et allouer un financement suffisant pour atteindre ces objectifs.

Il est essentiel d'insuffler un sens nouveau aux buts et aux pratiques d'éducation, en s'inspirant d'approches humaines et critiques, incluant celles de l'éducation populaire. Nous devons concevoir le droit à l'éducation à partir d'une perspective politique, pédagogique, sociale et éthique. Il est important de reconnaître le rôle multidimensionnel de l'apprentissage, en tenant compte du fait qu'il est une nécessité pour l'exercice du droit au travail et qu'il est un moyen d'une participation active au sein de la famille, de la communauté, de la culture et de la vie politique et citoyenne. Il est donc crucial qu'un large éventail d'approches pédagogiques et de processus caractéristiques du XXI^e siècle, incluant des éducatrices et des éducateurs bien formés, soient financés et adéquatement soutenus, pour assurer la participation à des activités de formation d'une diversité plus étendue d'apprenantes et d'apprenants, en particulier, parmi les populations les plus marginalisées, sans oublier les personnes plus âgées et la population en milieu carcéral.

Le droit à l'apprentissage de toutes les femmes et de tous les hommes inclut, mais va bien au-delà, le droit de « lire et écrire ». Car il signifie aussi: le droit d'interroger et d'analyser, d'imaginer et de créer, de « lire son propre monde », de réécrire l'Histoire et le droit de toutes et tous d'utiliser et de maîtriser les nouvelles technologies. Ce droit doit comprendre la possibilité d'apprentissage tout au long de la vie, de manière à développer des compétences individuelles et collectives, de même que la reconnaissance et la validation des apprentissages informels qui, en retour, guident les politiques de développement. L'éducation pour un développement durable est donc partie intégrante du futur.

Nous soutenons les Objectifs de développement durable en éducation (ODD 4), ses cibles et les moyens de les mettre en œuvre. Nous appelons la Troisième conférence internationale pour le financement et le développement (Addis Abeba, Juillet 2015) et le Sommet de l'ONU sur les perspectives de développement post-2015, à New-York, en septembre 2015, à affirmer un soutien à l'ensemble de ce programme d'action en éducation et à faire une priorité plus que nécessaire de l'alphabétisation universelle des adultes et de l'éducation des adultes. Nous sommes d'avis que la responsabilité fondamentale de mettre en œuvre avec succès les objectifs en éducation incombe aux gouvernements, cela allant de pair avec le droit des citoyennes et des citoyens à participer activement aux processus décisionnels. Nous allons faire le suivi de la mise en œuvre des cadres d'action légaux et politiques, élargir la vision étroite de l'éducation des jeunes et des adultes, et, de la part des gouvernements, nous exigerons une reddition de compte et de la transparence.

Nous croyons en « un monde où il vaille la peine d'y vivre », un tel monde en est un où toutes les femmes et tous les hommes puissent vivre dans la dignité. Ce monde implique une planète consciente de sa fragilité, consciente de la nécessité de changer ses façons de vivre et qui est prête à agir. Il est un monde où la Déclaration universelle des droits de l'homme est valide pour tous les hommes et toutes les femmes, en toutes circonstances. Ce « monde où il vaille la peine d'y vivre » est un monde multiculturel dont la richesse réside dans sa diversité. Il est un monde où l'accès universel à une éducation inclusive de qualité est un droit fondamental et une dimension essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes et tous.

Pour faire advenir ce monde, il faut compter sur une société civile active et une participation créative. La tâche qui attend le Conseil international pour l'éducation des adultes et ses réseaux consiste à veiller à ce que ces objectifs se traduisent en des politiques et des pratiques, à l'échelle régionale et locale, travaillant en ce sens en collaboration avec les organisations régionales et nationales de la société civile, ainsi qu'avec ses alliés au sein des gouvernements, des organismes intergouvernementaux et des secteurs sociaux et privés. Cette tâche nécessite le renforcement des capacités avec les organisations de la société civiles et au sein de celles-ci, pour que ces organisations puissent faire en sorte que ces objectifs sont contextualisés, mis en œuvre, fassent l'objet d'un suivi et qu'ils soient atteints. Nous reconnaissons aussi que le Conseil international pour l'éducation des adultes doit renforcer sa propre capacité à contribuer à une prise de parole mondiale qui puise dans la richesse des expériences et les défis propres aux divers contextes de ses membres et de ses réseaux.

Le Conseil international pour l'éducation des adultes a le défi de devenir un mouvement en éducation dont l'action focalise sur le travail de garantir que le droit humain fondamental à l'éducation pour les jeunes et les adultes devienne une réalité. Par ailleurs, le Conseil travaillera stratégiquement en collaboration avec les autres mouvements sociaux dont le but est de faire en sorte que soient réalisés tous les droits humains.

Nous, au Conseil international pour l'éducation des adultes, réaffirmons notre détermination collective à agir pour le droit de chacun à l'apprentissage tout au long de la vie (*lifelong learning*), dans toutes les dimensions de la vie (*life-wide learning*) et dans toute la profondeur de la vie (*life-deep learning*) soit reconnu publiquement et qu'il devienne un instrument continu d'*empowerment* pour tous les hommes et toutes les femmes de la planète. »

II. Recommandation de l'UNESCO sur le développement de l'éducation des adultes (2014)

Source : *Orientations de l'ICÉA en lien avec l'actualisation de la recommandation de l'UNESCO sur le développement de l'éducation des adultes*, document déposé à la Commission sectorielle Éducation de la Commission canadienne pour l'UNESCO, Rencontre du 21 mars 2014.

Énoncé de trois orientations liées à la révision de la recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes, recommandation faite par l'ICÉA à la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Trois orientations liées à la révision de la recommandation de 1976

PREMIÈRE ORIENTATION : préserver la large portée de la recommandation

L'ICÉA juge important de préserver la large portée de la Recommandation, qui en fait un instrument holistique, humaniste et complet unique en matière de droit à l'éducation des adultes. Nous proposons donc que la recommandation révisée contienne toujours des éléments sur les aspects suivants, à l'instar de la Recommandation de 1976:

- les objectifs de l'éducation des adultes;
- les contenus généraux et les domaines spécifiques d'apprentissage répondant à la demande diversifiée d'éducation des adultes;
- les stratégies, les structures organisationnelles, les méthodes et les moyens de l'éducation des adultes;
- les caractéristiques essentielles d'un environnement soutenant l'apprentissage, par exemple, les infrastructures et le financement.

DEUXIÈME ORIENTATION : des pistes à retenir des bilans antérieurs et de la réflexion institutionnelle en cours

La Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes doit :

- réaffirmer la reconnaissance du rôle de l'éducation des adultes, cette clé du XXI^e siècle (CONFINTEA V), en situant ce rôle en fonction des défis d'une société qui fait plus que jamais du savoir une condition d'inclusion ou une source d'exclusion, selon que l'on y ait accès ou non;
- établir le droit à l'éducation des adultes, au-delà de l'éducation de base, et traduire ce droit par des politiques qui concernent autant les compétences sociales et citoyennes que la formation de base et la formation liée à l'emploi et qui tiennent compte de la diversité des nouvelles demandes d'éducation;
- faire progresser la mise en œuvre de la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie en facilitant la gestion de la continuité des parcours éducatifs (de l'éducation préscolaire à l'éducation des adultes, en passant par la formation initiale des jeunes);
- développer l'offre de possibilités d'apprentissage en investissant dans la capacité de répondre à des demandes d'éducation diversifiées, directement en lien avec la plupart des sphères de la vie quotidienne (santé, environnement, finances personnelles, rôle parental, emploi, participation citoyenne, etc.).

TROISIÈME ORIENTATION : l'arrimage avec le processus d'élaboration de l'agenda post-2015

La nouvelle Recommandation devrait être intégrée à ce cadre d'action qui accompagnera l'orientation sur l'éducation que contiendra le prochain agenda post-2015. De cette manière, l'éducation des adultes bénéficierait d'une reconnaissance dont l'absence a fréquemment été condamnée dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire.

III. Déclaration sur le droit d'apprendre pour les adultes (2008)

Source : Déclaration du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF sur le droit d'apprendre pour les adultes, document préparatoire à CONFINTÉA VI, Montréal, jeudi 23 et vendredi 24 octobre 2008.

Énoncé de messages clés formulés à l'intention de la délégation canadienne à l'UNESCO en préparation de la 6^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes.

Les messages clés proposés par le Forum de Montréal

1) La délégation canadienne à l'UNESCO doit faire valoir qu'il est primordial que les États s'engagent à **assurer à tous les citoyens et toutes les citoyennes l'alphabetisation et l'acquisition d'une formation de base.**

Pour ce faire, la délégation doit enjoindre les États à :

- financer adéquatement et à long terme l'alphabetisation et l'acquisition d'une formation de base;
- s'assurer que toutes les politiques des États (éducation, économie, santé, culture, développement régional, etc.) contribuent aux objectifs communs en alphabetisation;
- faire de l'alphabetisation, de la formation de base une priorité des gouvernements qui mobilise tous les acteurs sociaux.

Par ailleurs, dans le but d'atteindre ces objectifs d'alphabetisation et d'acquisition d'une formation de base, nous recommandons à la délégation canadienne à l'UNESCO de faire valoir l'importance, pour les États, de mettre en œuvre des approches de proximité en matière de sensibilisation, de recrutement et de prestation de services qui mobilisent tous les milieux de vie de l'adulte (famille, environnement de travail, communautés, etc.).

2) La délégation canadienne à l'UNESCO doit faire valoir qu'il est primordial que les États s'engagent à **favoriser l'accessibilité à l'éducation et à la formation continue de qualité pour tous les adultes.**

Pour ce faire, la délégation doit enjoindre les États à :

- lever tous les obstacles qui freinent la participation des adultes ou qui limitent la capacité d'intervention des acteurs (sensibiliser, informer, accueillir, répondre aux besoins, accompagner, soutenir, motiver);
- enraciner une culture de l'apprentissage et permettre à tous les adultes d'exprimer leurs aspirations et leurs besoins éducatifs;
- développer une offre de formation équitable qui cible les populations adultes à risque d'exclusion (immigrants, femmes, handicapés, personnes peu qualifiées, travailleurs plus âgés, adultes peu alphabétisés, aînés, migrants, sans-emploi, etc.).

Par ailleurs, dans le but d'atteindre ces objectifs en matière d'accessibilité, nous recommandons à la délégation canadienne à l'UNESCO de faire valoir l'importance, pour les États et pour tous les intervenants du monde de l'éducation des adultes, d'assurer un accompagnement et un soutien financier adéquats des apprenants adultes.

3) La délégation canadienne à l'UNESCO doit faire valoir qu'il est primordial que les États s'engagent à **adopter des politiques et des lois et à mettre en place ou à soutenir des structures qui assurent le développement de l'éducation des adultes et de la formation continue.**

Pour ce faire, la délégation doit enjoindre les États à :

- établir le droit d'apprendre tout au long de la vie pour l'adulte dans les législations existantes ou futures et intégrer une dimension d'éducation des adultes et de formation continue dans toutes les politiques publiques;
- reconnaître la contribution de tous les acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue (secteurs formel, non-formel et informel, éducation populaire, formation à distance, formation de la main-d'œuvre, etc.) et élargir la portée des politiques conséquemment.

Pour nous, **ces messages sont majeurs et devraient être au cœur du discours que le Canada portera dans le cadre de CONFINTÉA VI et dans le cadre de ses conférences préparatoires.** Plus spécifiquement, la délégation canadienne doit mettre tout son poids pour renforcer l'éducation des adultes en français dans le monde. À cette fin, en plus d'avoir une portée universelle, **chacun des messages clés de cette déclaration sont des orientations d'action nécessaires pour renforcer et développer le droit à l'éducation des adultes et à la formation continue en français au Canada et dans tous les pays de la francophonie.**

Finalement, nous joignons en annexe à notre déclaration toutes les propositions discutées lors du Forum. Elles sont issues des délibérations publiques de la société civile qui ont eu lieu au cours des dernières années et traduisent bien nos préoccupations les plus larges en matière d'éducation et de formation des adultes.

La délégation canadienne peut contribuer au succès de CONFINTÉA VI en y faisant évoluer la réflexion et les engagements des pays participants et en adoptant une ligne de conduite proactive dans plusieurs dossiers. Dans cet esprit, nous espérons qu'elle fera sienne les messages clés énoncés ici.

Déclaration adoptée à l'unanimité par l'ICÉA, la FCAF² et les 150 participants et participantes au Forum consultatif francophone réunis à Montréal, les 23 et 24 octobre 2008

² Fédération canadienne de l'alphabétisation en français. Devenue depuis le Réseau pour le développement de l'alphabétisation et des compétences essentielles (RESDAC).

2. PLATEFORME CANADIENNE

I. Déclaration d'un réseau d'organisations et de chercheurs en éducation des adultes (2015)

Source : Remettons sur les rails le développement de l'éducation des adultes au Canada, Déclaration d'un réseau d'organisations et de chercheurs en éducation des adultes, 8 septembre 2015, [En ligne], (http://www.icea.qc.ca/site/sites/default/files/plateforme_electorale.pdf).

Appel aux partis politiques fédéraux à soutenir, à l'occasion de la campagne électorale fédérale 2015, sept propositions en faveur d'une vision globale de l'éducation des adultes et de la mise en œuvre d'actions structurantes.

Pour un gouvernement à la hauteur des défis de l'apprentissage des adultes

Nous devons, ensemble, remettre sur les rails le développement de l'éducation des adultes au Canada, en proposant une vision globale et en réalisant et soutenant des actions structurantes. Dans cette optique, les organisations signataires de cette plateforme électorale invitent les partis politiques à soutenir les propositions suivantes :

1. s'engager à assumer un leadership fort et positif en faveur de l'alphabétisation des adultes et du développement des compétences, dans le respect de la juridiction fédérale;
2. développer une stratégie intergouvernementale et intersectorielle d'alphabétisation et de développement des compétences, c'est-à-dire : a) avec les provinces et les territoires ainsi que les organisations et les réseaux b) dans un esprit de responsabilité partagée et c) en tenant compte des réalités des provinces et territoires ainsi que des besoins des communautés de langues officielles en situation minoritaire et des peuples autochtones;
3. respecter les obligations constitutionnelles concernant les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens francophones vivant en situation minoritaire;
4. financer une infrastructure stable pour soutenir et partager l'expertise et les meilleures pratiques en éducation des adultes et le développement des compétences à travers le Canada et ce, afin de mieux répondre aux besoins d'apprentissage divers et multiples des adultes;
5. intégrer l'alphabétisation et le développement des compétences dans les politiques sectorielles pertinentes (ex. : développement de l'emploi, autochtones, justice et réhabilitation, santé, environnement, culture, promotion des langues officielles, etc.);
6. favoriser le financement de l'alphabétisation et du développement des compétences à partir de la caisse de l'Assurance-emploi et de la Subvention canadienne pour l'emploi;
7. mettre en œuvre les engagements du Canada sur la scène internationale en éducation des adultes (Cadre d'action Éducation 2030 de l'UNESCO (2015), la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes (2015), Cadre d'action de Belém (2009), et la Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes 1997).

3. PLATEFORME QUÉBÉCOISE INTERSECTORIELLE

I. Déclaration sur le développement de l'éducation des adultes (2013)

Source : Déclaration sur le développement de l'éducation et de la formation des adultes au Québec, adoptée par les membres de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, réunis en assemblée générale annuelle le 10 octobre 2013.

Énoncé d'actions visant le développement de l'éducation et de la formation des adultes au Québec; ces actions s'inspirent des travaux menés lors de l'événement 24 heures pour un Québec apprenant.

Vingt actions s'inspirant de l'événement 24 heures pour un Québec apprenant

Faire reconnaître davantage l'éducation et la formation des adultes au sein de la société, notamment en visant à...

- 1) Favoriser l'accessibilité
- 2) Reconnaître l'éducation des adultes et les personnes apprenantes

Faire reconnaître davantage l'éducation et la formation des adultes au sein de l'État, notamment en visant à...

- 3) Assurer la cohérence et la continuité de l'offre de service
- 4) Financer l'apprentissage et soutenir les adultes
- 5) Reconnaître les milieux et leurs contributions
- 6) Miser sur l'éducation politique et citoyenne

Donner aux lieux et aux réseaux de formation les moyens de faire face aux enjeux de l'apprentissage à l'âge adulte, notamment en visant à...

- 7) Améliorer les pratiques afin de mieux répondre aux besoins
- 8) Soutenir la recherche en éducation et en formation des adultes
- 9) Lutter contre l'analphabétisme
- 10) Faciliter l'accès aux services publics de francisation
- 11) Soutenir la formation générale des adultes
- 12) Répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs
- 13) Miser sur la formation à distance et l'émergence du numérique
- 14) Reconnaître le rôle des groupes populaires en éducation des adultes
- 15) Renforcer la place de la formation continue dans les commissions scolaires, au cégep et à l'université
- 16) Intégrer l'apprentissage tout au long de la vie dans les pratiques culturelles

Renforcer les collaborations entre les différentes organisations, institutions et réseaux, notamment en visant à...

- 17) Promouvoir l'interaction et la concertation régionale
- 18) Reconnaître les personnes qui œuvrent en éducation des adultes
- 19) Renforcer et harmoniser les systèmes et les outils de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)
- 20) Améliorer et harmoniser les pratiques d'accueil, de référence et d'accompagnement

II. Enjeux incontournables de l'éducation des adultes (2010-2015)

Source : Atelier de consultation sur les enjeux incontournables de l'éducation des adultes 2010-2015, cahier d'animation, [En ligne], (http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/157555.pdf), document préparatoire à l'ateliers de l'Assemblée générale annuelle 2010 de l'ICÉA, 2010.

Présentation de 14 enjeux incontournables (fondamentaux, généraux et spécifiques) liés à l'éducation et la formation des adultes.

Enjeux fondamentaux

Ces enjeux touchent les fondements de l'éducation et de la formation des adultes. Ils concernent des questions globales dont l'impact a un effet sur l'ensemble des réalités de l'éducation et de la formation des adultes. Les fondements concernent le domaine de l'éducation et de la formation des adultes pris dans sa totalité.

1. La reconnaissance, le respect et l'élargissement d'un droit à l'éducation des adultes
2. La reconnaissance et le plein développement de l'éducation des adultes
3. L'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'éducation tout au long de la vie
4. La mise en œuvre d'une culture d'éducation et de formation des adultes dans les divers lieux et milieux de la société

Enjeux généraux

Ces enjeux sont de portée transversale. Ils touchent les grands pans de l'éducation et de la formation des adultes et peuvent avoir une incidence sur tous les secteurs et les acteurs.

1. L'égalité des chances en matière de participation
2. La hausse des niveaux de diplomation et de littératie
3. La reconnaissance et le soutien de l'apport de tous les réseaux au développement de l'éducation et de la formation des adultes
4. La reconnaissance et la valorisation du rôle de tous les acteurs de l'éducation et de la formation des adultes
5. L'identification des besoins financiers et des sources de financement pour assurer le développement durable de l'éducation des adultes

Enjeux spécifiques

Ces enjeux traitent plus directement de la situation des réalités sectorielles de l'éducation et de la formation des adultes ou des besoins spécifiques de certaines populations d'adultes. Ils sont aussi liés à ce qui déterminera la conjoncture de l'éducation et de la formation des adultes. La formulation de certains de ces derniers enjeux devra faire l'objet d'échanges avec les principaux acteurs et réseaux concernés.

1. Comprendre les réalités et défis spécifiques des différents milieux de l'éducation et de la formation des adultes
2. Comprendre les réalités et défis qui sont spécifiques à des groupes de la population vivant des inégalités éducatives
3. La réussite de la mise en œuvre du prochain plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue
4. Le respect des engagements pris par le Québec et le Canada lors de CONFINTEA VI
5. Le maintien des acquis et le développement de l'éducation et de la formation des adultes dans un contexte de retour à l'équilibre budgétaire

III. Mémoire sur l'accessibilité (2010)

Source : *Pour une stratégie nationale d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes*, mémoire présenté à la consultation du Conseil supérieur de l'éducation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, Novembre 2009.

Énoncé de six recommandations visant à combattre les inégalités en matière d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes, à lever les obstacles à la participation, à faire de l'éducation et la formation des adultes une mission sociale de l'État et à faire de l'accès une condition d'effectivité du droit à l'éducation.

Combattre les inégalités en matière d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes

RECOMMANDATION n° 1 : accorder la priorité aux populations vivant les plus grandes inégalités d'accès.

Nous recommandons au CSE de faire valoir que les actions en matière d'accroissement de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes aient pour objectif prioritaire de hausser de 45 % le taux de participation à la formation formelle sur une période de cinq ans pour les populations suivantes :

- personnes faiblement scolarisées (sans diplôme d'études secondaires ou ne possédant que ce diplôme), peu alphabétisées ou se situant au niveau le plus faible de l'échelle de la littératie, soit le niveau 1;
- travailleurs œuvrant dans le secteur primaire ou dans le secteur des services personnels et aux entreprises, dans des petites entreprises de moins de 20 salariés ou dans des fonctions de cols bleus. En outre, tenir compte que les personnes en chômage participent moins que les personnes occupant un emploi.

Les obstacles à la participation

RECOMMANDATION n° 2 : cibler en priorité les obstacles dont l'impact limite le plus la participation.

Nous recommandons au CSE de faire de la levée des obstacles à la participation une orientation majeure de ses propositions en matière d'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Dans cet esprit, nous invitons le CSE à proposer que les actions mises de l'avant s'attaquent de manière prioritaire aux obstacles qui occasionnent les blocages les plus structurants. Parmi ces obstacles devraient figurer :

- les obstacles situationnels liés au manque de temps, aux problèmes soulevés par la conciliation famille-travail-études et à l'incapacité de défrayer les coûts occasionnés par la formation. De tels obstacles limitent l'accès des apprenants à l'éducation et à la formation des adultes;

- les obstacles institutionnels soulevés par l'inefficacité des actions résultant du manque de concertation entre les intervenants, de la lourdeur et de la rigidité des règles administratives, du manque de ressources financières qui font en sorte que les intervenants ne parviennent pas à répondre adéquatement à la demande des adultes;
- les obstacles dispositionnels découlant du peu d'importance sociale accordée à l'éducation et à la formation des adultes, à l'absence d'une culture de la formation ancrée dans les milieux de vie des individus, au désintérêt trop souvent manifesté à l'égard de l'éducation et de la formation des adultes.

Lever les obstacles à la participation

RECOMMANDATION n° 3 : mettre en œuvre des actions qui lèveront de manière concrète et permanente des obstacles majeurs auxquels sont confrontés les apprenants adultes, les intervenants et les organisations.

Nous recommandons au CSE de promouvoir l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale d'accessibilité. Une telle stratégie aurait pour but premier de lever les principaux obstacles à la participation pour ainsi contribuer à accroître l'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Plus spécifiquement, cette action collective pour l'accès, l'inclusion, la persévérance et la réussite comprendrait, entre autres, les solutions suivantes à certains des obstacles les plus structurants.

- Pour lever l'obstacle situationnel lié au manque de temps des apprenants adultes : faire en sorte que des mesures incitatives, telles instaurer un congé-formation rémunéré, puissent faciliter le dégagement d'heures travaillées consacrées à l'apprentissage.
- Pour lever l'obstacle situationnel lié aux difficultés suscitées par la conciliation famille-travail-formation : rendre disponibles des services de garderie aux adultes apprenants en formation. De manière prioritaire, offrir de tels services de garderie aux mères monoparentales en formation.
- Pour lever l'obstacle situationnel lié à l'insuffisance des ressources financières des apprenants adultes : créer des programmes de soutien financier aux études adaptés à la situation économique des apprenants adultes et qui soutiennent la participation aux formations offertes dans tous les milieux, qu'ils soient scolaires ou communautaires.
- Pour lever l'obstacle institutionnel lié au manque de concertation des intervenants de l'offre de formation : développer une plus grande cohérence entre les instances régionales existantes en éducation et en formation des adultes (par exemple, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les tables interordres et les tables de coordination régionales de la Semaine québécoises des adultes en formation) et soutenir les initiatives de concertation associant des intervenants de différents milieux. À cet effet, faire en sorte que la concertation contribue à susciter des synergies, à renforcer la complémentarité des interventions et à favoriser les partenariats.

- Pour lever l'obstacle institutionnel causé par l'inadéquation des politiques et des règles administratives, eu égard à la situation des apprenants adultes : permettre aux établissements et aux organismes une plus grande souplesse administrative afin qu'ils puissent adapter leur offre de services à la condition des apprenants adultes. Dans cette perspective, reconnaître et soutenir les initiatives des institutions et des organismes qui adaptent déjà leurs politiques et leurs règles à la situation des adultes apprenants.
- Pour lever l'obstacle lié au manque de ressources financières des établissements publics et des organismes communautaires : instaurer des mécanismes de financement selon la formule dite « enveloppe ouverte » aux services d'éducation et de formation des adultes à tous les ordres d'enseignement, financer adéquatement les services et les activités d'alphabétisation et de formation de base des centres d'éducation des adultes, des organismes d'alphabétisation populaire et des organismes communautaires pour qu'ils puissent répondre aux conditions de vie et aux besoins des adultes, en plus de favoriser la persévérance en garantissant le financement nécessaire pour aider et accompagner les adultes vivant des problèmes.
- Pour lever l'obstacle dispositionnel soulevé par le peu d'importance sociale accordée à l'éducation et à la formation des adultes : reconduire la Semaine québécoises des adultes en formation et en élargir la portée pour qu'elle puisse rayonner comme d'autres grandes campagnes sociétales conçues pour lutter contre le tabagisme, l'alcool au volant ou la violence faite aux femmes.

L'éducation et la formation des adultes : une mission sociale de l'état

RECOMMANDATION n° 4 : renforcer la mission sociale de l'État en éducation et en formation des adultes en développant davantage de synergie entre les acteurs étatiques en éducation et en formation des adultes et en intégrant des objectifs d'éducation et de formation des adultes dans les politiques sociales, économiques, culturelles, environnementales et de développement régional de l'État.

Nous recommandons au CSE de proposer que les politiques de l'État en éducation, en santé, en économie, en culture et en développement régional intègrent, en lien avec leur domaine d'intervention respectif, des objectifs communs d'accès à l'éducation et à la formation des adultes. Plus spécifiquement, cette action concertée d'éducation et de formation des adultes :

- accorderait une priorité aux populations vivant les plus grandes inégalités d'accès;
- s'appuierait sur les principes et les fondements de l'éducation et de la formation des adultes énoncés dans la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*.

Une société civile engagée pour l'accès à l'éducation

RECOMMANDATION n° 5 : soutenir et stimuler l'engagement des organisations de la société civile, de la famille et des proches, ainsi que du milieu de proximité en faveur de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes.

Nous recommandons au CSE de faire valoir que l'établissement d'une culture de l'éducation et de la formation des adultes nécessite la reconnaissance et la valorisation du droit à l'éducation, le soutien de l'offre d'activité d'éducation et de formation des organismes de la société civile ainsi que des activités d'accompagnement essentielles à la persévérance et à la réussite des adultes apprenants. Dans cette perspective, il conviendra :

- de mener auprès du grand public une campagne d'information et de sensibilisation sur le droit à l'éducation. Cette campagne informera la population des droits des adultes apprenants en vertu des lois et programmes existants et la sensibilisera aux situations d'inégalité;
- d'accroître le financement accordé aux activités d'éducation et de formation des adultes offertes par les organismes de la société civile, notamment en finançant leur mission de base en éducation et en formation des adultes et en tenant compte des ressources consacrées à l'accompagnement des adultes apprenants;
- de reconnaître que les initiatives de partage de connaissances entre citoyens et citoyennes constituent un domaine émergent d'accès à l'éducation et à la formation des adultes, de faire connaître ces initiatives et de créer un programme de soutien financier de celles-ci;
- de reconnaître le rôle unique de la famille, des proches et du milieu de proximité dans la création des conditions de persévérance et de réussite.

L'accès : une condition d'effectivité du droit à l'éducation.

RECOMMANDATION n° 6 : situer la question de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes dans la perspective de respect du droit à l'éducation et, dans cet esprit, adopter des objectifs d'accès à l'éducation et à la formation des adultes qui respectent les conditions de mise en œuvre du droit à l'éducation énoncées par l'UNESCO.

IV. Mémoire sur l'accessibilité financière aux études (2010)

Source : Quelques éléments constitutifs du cadre financier d'une stratégie nationale d'accessibilité, mémoire présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études dans le cadre de la consultation intitulée : « Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie », Février 2010.

Énoncé de six recommandations visant à combattre les inégalités en matière d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes, à lever les obstacles à la participation, à faire de l'éducation et la formation des adultes une mission sociale de l'État et à faire de l'accès une condition d'effectivité du droit à l'éducation.

Recommandations au sujet des adultes

RECOMMANDATION n° 1 : accorder la priorité aux populations d'adultes qui vivent les plus grandes inégalités liées à l'accessibilité financière aux études et à la formation tout au long de la vie.

Dans cette perspective, nous recommandons au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études :

- a) de faire valoir la mise en place de mesures d'accessibilité financière dont l'objectif prioritaire serait de hausser de 45 % le taux de participation à la formation formelle³ sur une période de 5 ans pour les populations moins favorisées :
 - ↳ les personnes faiblement scolarisées (sans diplôme d'études secondaires ou ne possédant que ce diplôme), peu alphabétisées ou se situant au niveau le plus faible de l'échelle de la littératie, soit le niveau 1;
 - ↳ les travailleurs les moins susceptibles d'avoir accès à la formation, qui œuvrent notamment dans le secteur primaire ou celui des services personnels et aux entreprises, dans des entreprises de moins de 20 salariés ou qui ont un statut de cols bleus. Il faut aussi tenir compte du fait que les personnes sans emploi participent moins que les personnes en emploi;
- b) de faire valoir la nécessité d'accorder à cet objectif prioritaire un investissement annuel équivalent à un pourcentage du manque à gagner occasionné par l'absence de diplôme d'études secondaires;
- c) de privilégier les programmes de formation et d'apprentissage menant à un diplôme ou à une qualification reconnue dans les mesures de formation offertes par différents services ou organismes gouvernementaux du Québec;
- d) de maintenir la priorité accordée aux travailleuses et travailleurs moins scolarisés ou qui n'ont pas de qualification professionnelle reconnue dans les programmes de subvention du Fonds de développement des compétences de la main-d'œuvre sous la responsabilité de la Commission des partenaires du marché du travail.

3. L'expression « formation formelle » désigne ici la formation offerte dans le cadre scolaire ou dans tout autre cadre organisé.

RECOMMANDATION n° 2 : cibler en priorité les obstacles qui limitent l'accessibilité financière aux études et à la formation tout au long de la vie des adultes.

Dans cette perspective, nous recommandons au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études :

- e) de faire valoir l'importance de garantir à tout adulte un accès universel et gratuit à un premier diplôme quels que soient le programme de formation (général ou professionnel) et le régime d'études (temps plein ou partiel) choisis;
- f) de faire valoir l'importance de définir des règles claires pour encadrer l'attribution du soutien financier de l'État :
 - ↳ ces règles devraient permettre d'éliminer les inégalités provenant de la multiplicité et de la concurrence des différentes mesures d'aide offertes actuellement par l'État (loi, mesures fiscales et autres, politiques et programmes des gouvernements québécois et canadien);
 - ↳ il serait ainsi possible de créer un climat de plus grande équité entre les adultes apprenants qui bénéficient du soutien financier de l'État;
- g) de faire valoir l'importance de favoriser la conciliation famille-études-travail, notamment pour les parents d'enfants d'âge préscolaire, en prônant une offre accrue de places en services de garde :
 - ↳ ces places pourraient être offertes directement sur les lieux de formation ou à proximité de ces établissements par l'attribution de nouvelles places dédiées aux parents apprenants;
- h) de faire valoir l'importance de développer une formule de congé-formation offrant un soutien financier aux adultes et aux entreprises.

Recommandations au sujet des acteurs de l'offre

Au sujet des milieux communautaires et populaires

RECOMMANDATION n° 3 : s'assurer que les organismes communautaires et populaires d'éducation et de formation des adultes bénéficient d'un financement public qui leur permet de se développer, de consolider leur mission et de pérenniser leurs actions.

Dans cette perspective, nous recommandons au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études de faire valoir l'importance d'offrir aux organismes communautaires et populaires d'éducation et de formation des adultes un financement adéquat :

- ↳ qui devrait couvrir l'ensemble des services offerts : adapter l'offre de formation et les services aux besoins des adultes, joindre les adultes dans leur milieu, les accompagner en cours de formation, tenir compte de leur rythme d'apprentissage, etc.;
- ↳ qui devrait être indexé au coût de la vie chaque année, de manière à permettre aux organismes de maintenir l'efficacité de leurs actions et de produire des effets à long terme.

Au sujet du milieu formel de l'éducation

RECOMMANDATION n° 4 : s'assurer que le financement des établissements publics d'enseignement se fasse par enveloppe ouverte, comme c'est le cas pour l'enseignement universitaire, quel que soit le régime d'apprentissage ou le type de formation.

Dans cette perspective, nous recommandons au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études de faire valoir l'importance d'adopter des modalités de financement qui tiennent compte des besoins et des conditions de vie des adultes :

- ↪ il faut notamment permettre aux institutions publiques d'enseignement de développer une offre diversifiée de cours et de programmes à temps partiel;
- ↪ il faut également inviter les acteurs concernés à réfléchir à d'autres modes ou moyens de formation pour favoriser et faciliter l'accès à la formation en utilisant par exemple les nouvelles technologies et la formation à distance.

RECOMMANDATION n° 5 : majorer les sommes consacrées aux services complémentaires offerts aux adultes par les établissements d'enseignement publics.

Dans cette perspective, nous recommandons au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études de faire valoir la nécessité de financer adéquatement les opérations stratégiques réalisées par les établissements d'enseignement publics en matière de reconnaissance des acquis scolaires, d'accompagnement, d'encadrement et d'orientation.

Ce financement devrait :

- ↪ permettre de répondre aux besoins non satisfaits des adultes et de tenir compte de l'ampleur du manque à gagner que représente la formation manquante;
- ↪ inviter le MESS et la CPMT à investir davantage pour améliorer les services d'encadrement et d'accompagnement des différents programmes de formation du réseau public pour les personnes en formation;
- ↪ accorder une large place aux services de soutien à l'élève qu'on associe habituellement aux services complémentaires en lien avec les élèves HDAA et les besoins de l'ensemble des adultes : orthopédagogie, psychologie, orthophonie, travail social, psychoéducation, éducation spécialisée, etc.

Au sujet de l'État, de ses ministères et de ses agences

RECOMMANDATION n° 6 : élaborer un cadre financier qui favorise la synergie entre tous les acteurs étatiques et qui soutient activement la réalisation d'objectifs d'éducation et de formation des adultes dans les politiques sociales, économiques, culturelles, environnementales et de développement régional de l'État, de ses ministères et de ses agences.

Dans cette perspective, nous recommandons au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études de faire valoir la nécessité de lier les politiques de l'État en éducation, en santé, en économie, en culture et en développement régional à des objectifs communs d'accessibilité financière à l'éducation et à la formation des adultes :

- ↳ cette action concertée accorderait une priorité aux populations vivant les plus grandes inégalités d'accès;
- ↳ elle s'appuierait par ailleurs sur les principes et les fondements de l'éducation et de la formation des adultes énoncés dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

V. Positionnement de l'ICÉA à l'égard de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2007)

Source : Orientations de l'ICÉA en matière d'éducation et de formation des adultes, document adopté par le comité exécutif de l'ICÉA, 4 décembre 2007.

Énoncé d'orientations servant de cadre aux représentations publiques et politiques de l'ICÉA en lien avec le processus de renouvellement du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue.

Orientations de l'ICÉA à l'égard de la PGEAFC

- Rendre effectif le droit à l'éducation et à la formation pour toutes et tous en faisant une priorité nationale de l'alphabétisation, de la francisation, de la formation de base et de l'atteinte d'une première qualification.
- S'assurer de l'équité en matière de participation à la formation de la main-d'œuvre et de la responsabilité de toutes les entreprises dans la formation de leur personnel.
- Mettre sur pied un système intégré de reconnaissance des acquis et des compétences.
- Créer des conditions matérielles favorisant l'accessibilité, l'apprentissage et la persévérance en levant les obstacles à la participation.
- Élargir la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

4. PLATEFORMES SECTORIELLES

A. ALPHABÉTISATION ET LITTÉRATIE

I. Lire pour apprendre, comprendre et agir (2015)

Source : Lire pour apprendre, comprendre et agir, article tiré d'*Apprendre + Agir*, publication en ligne de l'ICÉA, [En ligne] (<http://icea.qc.ca/site/fr/lire-pour-apprendre-comprendre-et-agir>), hiver 2015.

Relations entre les niveaux de littératie, des dynamiques de lecture et d'apprentissage associées ainsi que l'autonomie d'action et la capacité d'agir des adultes concernés; énoncé de trois grands constats favorisant l'interprétation des résultats du PEICA et leur utilisation à l'égard des politiques publiques.

Constats et caractérisations de l'ICÉA selon les niveaux de littératie

Dans le but de combattre les discours négatifs associés aux mesures de la capacité des adultes à utiliser l'écrit et de favoriser une meilleure compréhension des résultats du PEICA en matière de littératie, l'ICÉA propose l'utilisation de bases d'interprétation plus représentatives de la réalité des adultes.

Des données quantitatives tirées de l'enquête de l'OCDE ont été jumelées à des données qualitatives obtenues à la suite d'un exercice de caractérisation de l'Institut. Trois grands constats apparaissent. Ils permettent d'établir des liens entre le potentiel des compétences évaluées chez différentes populations d'adultes et les obstacles auxquels ils sont confrontés, selon le niveau de littératie où ils se classent.

Niveaux 1 et inférieur à 1 de littératie

Niveaux qui se caractérisent par de faibles (niveau 1) ou de très faibles attentes (inférieur à 1) en matière d'évaluation de la capacité des adultes à utiliser l'écrit :

- les adultes qui se classent aux niveaux les plus bas de l'échelle de littératie se retrouvent dans une situation où ils sont susceptibles d'éprouver des difficultés ou de grandes difficultés à comprendre l'écrit;
- ces adultes peinent à lire pour apprendre : leur autonomie d'action et leur capacité d'agir sont limitées en présence d'environnements écrits de plus en plus complexes;
- une personne sur cinq se retrouve dans cette situation au Québec (chez les adultes de 16 à 65 ans, 14,9 % se classent au niveau 1 et 4,1 % se classent au niveau inférieur à 1).

Niveau 2

Niveau qui se caractérise par des attentes moyennes en matière d'évaluation de la capacité des adultes à utiliser l'écrit :

- les adultes qui se classent au niveau 2 de l'échelle de littératie se retrouvent dans une situation où leur capacité à lire est relative à la présence de conditions facilitantes;
- ces adultes peuvent lire pour apprendre : leur autonomie d'action et leur capacité d'agir dépendent de la présence d'environnements écrits adaptés;

- une personne sur trois se retrouve dans cette situation au Québec (chez les adultes de 16 à 65 ans, 34,3 % se classent au niveau 2).

Niveaux 3, 4 et 5

Niveaux qui se caractérisent par de grandes (niveau 3) ou de très grandes attentes (niveaux 4 et 5) en matière d'évaluation de la capacité des adultes à utiliser l'écrit :

- les adultes qui se classent aux niveaux les plus élevés de l'échelle de littératie se retrouvent dans une situation où ils n'éprouvent pas de difficulté à lire et où ils sont incités à le faire pour apprendre, comprendre faire ou agir en toute autonomie;
- l'autonomie d'action et la capacité d'agir de ces adultes sont grandes malgré la présence d'environnements écrits de plus en plus complexes;
- moins d'une personne sur deux se retrouve dans cette situation au Québec (chez les adultes de 16 à 65 ans, 35,5 % se classent au niveau 3 et 11,2 % se classent aux niveaux 4 et 5).

Pour en savoir plus sur la réflexion de l'ICÉA au sujet de la littératie et des résultats du PEICA, lire :

Des clés pour comprendre la littératie en 2014, Comment parvenir à une meilleure interprétation des résultats du PEICA en matière de littératie?, ICÉA, [En ligne], (<http://www.icea.qc.ca/site/fr/actualites/des-cl%C3%A9s-pour-une-juste-compr%C3%A9hension-des-r%C3%A9sultats-du-peica-en-mati%C3%A8re-de-litt%C3%A9ratie>), juillet 2014.

Communication de l'ICÉA faite à l'occasion de l'Institut d'été 2014 organisé conjointement par The Centre for Literacy, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) et le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC).

II. Création d'un Réseau de lutte à l'analphabétisme (2014)

Source : Réseau de lutte à l'analphabétisme, texte de fondation, [En ligne], (<http://lutteanalphabetisme.ca/luttons-ensemble/>), septembre 2014.

Énoncé des principes fondateurs d'une stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme et des quatre dimensions de cette lutte.

Principes fondateurs d'une stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme

Les causes de l'analphabétisme sont multiples. Il faut donc agir sur plusieurs fronts afin de lutter efficacement contre l'analphabétisme. En conséquence, une stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme doit :

- tenir compte de la réalité des personnes peu ou pas alphabétisées et de leur famille;
- s'appuyer sur une vision globale et cohérente du problème de l'analphabétisme, de ses causes et ses conséquences; et
- permettre la mise en œuvre de mesures structurantes.

Cette stratégie doit interpeller l'ensemble des acteurs gouvernementaux et de la société civile concernés par cette lutte. Elle doit également s'inscrire dans une perspective de justice sociale et de droit à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie.

L'adhésion à une vision commune des causes et des conséquences de l'analphabétisme permettra de développer un plan structuré et des partenariats. Ce plan doit générer des actions multisectorielles et multidimensionnelles soutenues et à long terme. Quant aux partenariats, ils doivent engager l'État et la société civile dans un processus commun basé sur la coopération et la concertation.

Quatre dimensions de la lutte à l'analphabétisme

Les premiers travaux de réflexion du Réseau ont déjà permis d'identifier quatre différentes dimensions de la lutte à l'analphabétisme :

1. L'appropriation de la lecture et de l'écriture

Favoriser l'acquisition des connaissances en lecture et en écriture ainsi que le maintien et le rehaussement des compétences en littératie de la petite enfance à l'âge adulte et dans toutes les dimensions de la vie :

- agir en prévention de l'analphabétisme;
- prendre en compte toute la gamme des besoins de formation, des objectifs d'apprentissage et des façons d'apprendre;
- soutenir les organisations capables de fournir des environnements éducatifs propices à l'acquisition des connaissances en lecture et en écriture ainsi qu'au maintien et au rehaussement des compétences en littératie;
- soutenir toutes les personnes engagées dans une démarche d'apprentissage.

2. Les conditions de vie

Améliorer les conditions de vie des personnes peu ou pas alphabétisées et de leur famille :

- lutter contre la pauvreté;
- mettre en place les conditions d'exercice de leurs droits;
- favoriser leur participation citoyenne.

3. L'environnement écrit

Adapter les environnements écrits et technologiques à la réalité des personnes peu ou pas alphabétisées.

4. Le rapport à l'État et à la société civile

Prendre en compte les réalités des personnes peu ou pas alphabétisées :

- adapter les services, les programmes, les interventions, etc. mis de l'avant par l'État et la société civile;
- s'assurer que les intervenantes et les intervenants de l'État et de la société civile aient accès à la formation et aux ressources leur permettant de tenir compte de la réalité des personnes peu ou pas alphabétisées.

B. FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

I. Convergences pour la FGA, constats et défis (2015)

Source : Convergences pour la FGA, Rapport de l'événement tenu à l'Université du Québec à Montréal le 27 février 2015, septembre 2015.

Énoncé des convergences des constats et des défis soulignées par les personnes participantes (intervenants, professionnels et chercheurs du secteur) à l'événement Convergence pour la FGA (février 2007).

Convergence des constats

1. Des problématiques en FGA demeurent non résolues depuis plusieurs années
2. Le cadre réglementaire de la FGA manque de souplesse
3. La réalité des personnes enseignantes de la FGA est complexe
4. Plusieurs acteurs ont une conception étroite ou fragmentaire de l'éducation des adultes et de la FGA
5. La FGA souffre d'une faible reconnaissance et d'un manque de valorisation
6. La réponse aux besoins de nombreux adultes est inadéquate et les mesures de soutien mises à leur disposition souffrent de lacunes
7. Les acteurs qui œuvrent en FGA méconnaissent les réalités de ce secteur et son histoire
8. Les relations entre le secteur de la FGA et le secteur de la formation générale des jeunes (FGJ) sont parfois complexes et tendues
9. Les ressources consacrées aux centres d'éducation des adultes (CÉA) et aux personnes apprenantes sont insuffisantes
10. La recherche en FGA est insuffisante et on doit assurer plus de transfert des résultats de la recherche vers les personnes praticiennes
11. Le cadre réglementaire de la FGA est incomplet ou restrictif

Convergence des défis

1. Repenser les liens entre l'éducation initiale des jeunes et l'éducation des adultes ainsi que les réalités en amont et en aval de la FGA dans une logique de continuum et en adoptant une perspective systémique.
2. Reconnaître la spécificité de l'éducation des adultes et la respecter, notamment en ce qui concerne des champs d'action comme la recherche, la reconnaissance des acquis, la diversité des partenaires scolaires et non scolaires, la formation initiale et continue des enseignants ainsi que celle du personnel professionnel et administratif de la FGA, les politiques d'évaluation et de gestion basée sur les résultats.
3. Accroître la recherche sur la FGA de même que le transfert de ses résultats vers les praticiennes et les praticiens, notamment en lien avec l'évaluation des actions, des pratiques et des politiques mises en place.
4. Faire le point sur la formation initiale des enseignantes et des enseignants à la FGA, notamment en ce qui concerne les aspects relatifs à l'andragogie et aux conditions d'exercice de la profession.
5. Améliorer la connaissance de l'histoire de la FGA chez l'ensemble des personnels œuvrant dans ce secteur et favoriser une meilleure compréhension de la spécificité de l'éducation des adultes dans le but d'assurer que les développements futurs du secteur soient respectueux des réalités de l'éducation des adultes.
6. Mettre en place un système de financement adapté à l'éducation des adultes, tant au plan du financement des centres d'éducation des adultes (enseignement et services complémentaires) qu'au plan de l'aide financière aux études.
7. Améliorer les mesures de reconnaissance des acquis en FGA pour qu'elles puissent davantage tenir compte des apprentissages expérientiels des adultes.
8. Redonner un statut central à la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue

II. Réforme du curriculum de la formation générale des adultes (FGA), mémoire CSE (2013)

Source : *Créer les conditions matérielles et professionnelles essentielles à l'implantation réussie du nouveau curriculum de la formation générale des adultes*, mémoire de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes soumis au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre d'une consultation sur la réforme du curriculum et des programmes, quinze ans après les États généraux sur l'éducation (Octobre 2013).

Énoncé de sept recommandations relatives à la réforme du curriculum et des programmes de la formation générale des adultes.

Recommandations concernant la réforme du curriculum et des programmes FGA

RECOMMANDATION n° 1 : Dans son bilan de la mise en œuvre de la réforme du curriculum et des programmes de la formation générale des adultes, depuis les États généraux sur l'éducation, l'ICÉA invite le Conseil à tenir compte de trois grands constats :

- 1) l'incidence positive du processus d'élaboration de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue sur la prise en compte d'une perspective andragogique dans le développement du curriculum de la FGA;
- 2) la prise en compte de la perspective andragogique dans la construction du curriculum n'a pas empêché la disparition de la formation à la FGA dans l'enseignement initial des enseignantes et des enseignants dans les universités du Québec; et
- 3) des problèmes soulevés, dans plusieurs documents depuis les États généraux sur l'éducation, relativement aux conditions matérielles et professionnelles à la FGA.

RECOMMANDATION n° 2 : Nous recommandons au CSE d'aller au-delà d'une définition du curriculum de la FGA limitée aux contenus et aux moyens d'enseignement (le curriculum officiel) pour faire état plus largement des défis et des perspectives touchant aux curriculums enseigné et appris, ainsi qu'aux multiples dimensions institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles concrétisant le curriculum de la FGA dans les centres d'éducation des adultes.

RECOMMANDATION n° 3 : En ce qui a trait à la mise en œuvre du nouveau curriculum de la FGA, l'ICÉA invite le Conseil à tenir compte du fait que les conditions matérielles et professionnelles n'ont pas été réunies pour réussir les changements annoncés, situation que le report indéfini de l'implantation du curriculum et de ses programmes risque d'aggraver.

RECOMMANDATION n° 4 : À l'intention de la réflexion du Conseil, l'ICÉA considère que les fondements de la réforme, tels qu'ils sont résumés par le CSE, ainsi que la perspective socioconstructiviste et l'approche par compétences demeurent valables et pertinentes. Or, le principal problème de la réforme du curriculum ne réside pas dans l'intérêt andragogique de ses fondements, mais dans la création des conditions matérielles et professionnelles nécessaires à son implantation.

RECOMMANDATION n° 5 : Sur le plan des contenus du curriculum de la FGA, l'ICÉA invite le Conseil à proposer d'y ajouter un grand domaine supplémentaire portant sur l'apprendre à apprendre et, conséquemment, d'ajouter une nouvelle compétence polyvalente visant à outiller l'adulte pour qu'il puisse s'investir dans le développement de ses compétences et tirer leçon de ses expériences.

RECOMMANDATION n° 6 : L'ICÉA invite le Conseil à proposer que la relance de l'implantation de la réforme se fasse dans des conditions matérielles et professionnelles favorisant sa réussite, telles que :

- ↪ le nécessaire leadership du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- ↪ l'actualisation de la formation des enseignantes et des enseignants de la FGA;
- ↪ des ressources (personnes et documentation) de soutien à l'implantation;
- ↪ l'établissement d'un calendrier clair et commun d'implantation, élaboré avec les responsables de la FGA;
- ↪ du temps et des ressources financières pour la production de livres scolaires et de situations d'apprentissage alignés sur le curriculum;
- ↪ le recours à des licences ouvertes et réutilisables et à différents modes de diffusion;
- ↪ une période de transition.

RECOMMANDATION n° 7 : À l'intention de la réflexion du Conseil, l'ICÉA dresse un bilan mitigé de la réforme du curriculum et des programmes à la FGA depuis les États généraux sur l'éducation. Alors que nous constatons l'incidence positive majeure que la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue a eu lors de la période de développement du curriculum et des programmes de la FGA, nous observons que la période d'implantation a souffert de l'absence de conditions matérielles et professionnelles suffisantes et d'un leadership gouvernemental nécessaire. Pour l'avenir, il faudra recréer un contexte favorable au redémarrage d'une implantation obligatoire.

C. FORMATION LIÉE À L'EMPLOI

I. Tournée ICÉA sur l'ingénierie de la formation en milieu de travail (2013)

Source : Tournée ICÉA-FCCQ sur l'ingénierie de la formation en milieu de travail, résumé du rapport de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), juillet 2013.

Énoncé de différents constats révélateurs de la situation des PME au moment d'organiser de la formation en milieu de travail (aspects relatifs à l'ingénierie de formation).

Constats formulés à la suite de la tournée de formation (2013)

CONSTAT CENTRAL : Il faut informer, outiller et appuyer adéquatement les PME : en effet, la majorité des entreprises qui ont participé aux ateliers de l'ICÉA disposaient de peu de ressources (des connaissances spécifiques et des compétences techniques) leur permettant de concevoir, d'animer et d'évaluer efficacement une activité de formation.

AUTRES CONSTATS (Confirmation des constats du rapport de 2011) :

- stimuler le développement d'une culture de la formation en milieu de travail;
- favoriser la création de nouvelles mutuelles de formation;
- mieux informer les personnes et les organisations qui œuvrent à la formation en milieu de travail;
- favoriser la création de lieux d'échanges et de partage.

II. Tournée ICÉA sur l'apprentissage et la formation en milieu de travail (2011)

Source : Tournée d'information et de sensibilisation ICÉA-FCCQ sur l'apprentissage et la formation en milieu de travail, rapport de l'ICÉA présenté à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), [En ligne], (http://www.cpmt.gouv.qc.ca/publications/pdf/AUTRES_rapport_tournee_icea_fccq.pdf), Février 2011.

Énoncé de six constats révélateurs de la situation des PME au moment d'organiser de la formation en milieu de travail (aspects relatifs à l'établissement d'une culture de formation et à l'organisation de la formation).

Constats formulés à la suite de la tournée d'information et de sensibilisation (2011)

Favoriser la planification des opérations de formation

CONSTAT n° 1 : Il importe d'aider les gestionnaires d'entreprises, tout particulièrement de PME, à développer des compétences plus pointues concernant la planification de la formation en milieu de travail ainsi que la gestion du développement des compétences des travailleuses et des travailleurs.

Pour ce faire, il s'avère essentiel de leur fournir des outils de planification et de gestion, de même que des exemples de stratégies et de pratiques de formation leur permettant de réaliser tous les types d'apprentissages possibles.

Aider les gens d'affaires à répondre aux exigences de la loi

CONSTAT n° 2 : Il importe de mieux informer les gens d'affaires des conditions à remplir pour répondre aux exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne l'admissibilité des dépenses se rapportant à de la formation dispensée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise.

Favoriser la création de lieux d'échanges et de partage

CONSTAT n° 3 : Il importe de favoriser la création de lieux (physiques ou virtuels) de partage où tous les acteurs engagés dans la formation en milieu de travail pourront discuter avec leurs pairs, échanger des informations sur l'offre et les ressources disponibles ou s'inspirer de pratiques exemplaires mises en place dans différents milieux de travail.

Mieux informer les acteurs de la formation en milieu de travail

CONSTAT n° 4 : Il importe de s'assurer que les acteurs de la formation en milieu de travail aient accès à une source d'information centralisée concernant l'offre de formation, les ressources et les services mis à leur disposition.

Favoriser la création de nouvelles mutuelles de formation

CONSTAT n° 5 : Il importe de favoriser la création de nouvelles mutuelles de formation, idéalement présentes dans toutes les régions du Québec et disposant des ressources nécessaires pour aider les PME à développer les compétences des travailleuses et des travailleurs.

Implanter une culture de la formation en milieu de travail

CONSTAT n° 6 : Il importe d'encourager les gens d'affaires à développer une culture de la formation en milieu de travail, notamment en les engageant dans la réalisation d'un projet de valorisation de l'apprentissage dont le déploiement serait tout à la fois national, régional et local.

III. Première qualification pour les moins de 20 ans (2011)

Source : Apprendre à faire : obtenir une première qualification, mémoire soumis au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation sur l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, décembre 2011.

Énoncé de neuf recommandations relatives à la mise en œuvre d'une approche des premiers apprentissages qualifiants des jeunes âgés de 15 à 19 ans.

Recommandations concernant la qualification des moins de 20 ans

RECOMMANDATION 1 : Qu'une approche des premiers apprentissages qualifiants des jeunes âgés de 15 à 19 ans tienne compte de tous les lieux où ceux-ci réalisent ces apprentissages, que ce soit en milieu scolaire, en entreprise, dans des groupes communautaires, dans des associations de la société civile ou par des expériences de vie.

RECOMMANDATION 2 : Qu'une approche des premiers apprentissages qualifiants des jeunes âgés de 15 à 19 ans adopte une perspective large des connaissances et des compétences contribuant à la réalisation de ces apprentissages, en incluant non seulement les connaissances et les compétences spécifiques, mais aussi les connaissances et les compétences génériques.

RECOMMANDATION 3 : Qu'une approche des premiers apprentissages qualifiants des jeunes âgés de 15 à 19 ans tienne compte de la diversité de leur trajectoire d'apprentissage en mettant en place des pratiques de reconnaissance des acquis et des compétences qui soient accessibles et adaptées aux expériences réelles d'apprentissage des jeunes. Par ailleurs, que ces ajustements de l'offre de services de reconnaissance des acquis et des compétences soient réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du guichet unique de reconnaissance des acquis et des compétences dont la création a été annoncée lors de la Rencontre des partenaires sur l'adéquation entre la formation et l'emploi de juin 2011.

RECOMMANDATION 4 : Pour reconnaître les apprentissages qualifiants réalisés par les jeunes âgés de 15 à 19 ans tout au long de leur trajectoire d'apprentissage et pour marquer les progrès accomplis en la matière, viser une reconnaissance formelle des acquis en améliorant l'accès aux divers instruments de reconnaissance des acquis et des compétences offerts dans les milieux scolaire, de l'emploi et communautaire et jeter les bases de passerelles entre ces divers instruments provenant de différents milieux.

RECOMMANDATION 5 : Pour favoriser l'acquisition d'une première qualification, en tenant compte de la diversité des lieux empruntés par les trajectoires d'apprentissage des jeunes de 15 à 19 ans et en misant sur la reconnaissance des acquis et des compétences, permettre qu'un jeune puisse combiner plus d'un lieu d'apprentissage.

RECOMMANDATION 6 : Dans le prolongement de la reconnaissance des acquis et des compétences et dans le but de faire progresser jusqu'à terme l'acquisition d'une première qualification, l'accès à la formation manquante doit être assuré chez les jeunes et les adultes.

RECOMMANDATION 7 : Renforcer les services d'accompagnement et d'orientation professionnelle offerts dans les milieux scolaire, de l'emploi et communautaire en soutien aux trajectoires d'apprentissage des jeunes en milieu scolaire ou réalisant des apprentissages qualifiants hors du milieu scolaire. À cette fin, faire en sorte que le futur guichet unique de reconnaissance des acquis et des compétences, créé lors de la Rencontre des partenaires sur l'adéquation entre la formation et l'emploi de juin 2011, ait aussi le mandat de référer les jeunes se qualifiant en dehors du milieu scolaire vers les ressources d'accompagnement et d'orientation professionnelle répondant à leurs besoins.

RECOMMANDATION 8 : Pour éviter la dévalorisation éducative et sociale de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou de formation professionnelle, que pourrait entraîner l'accent mis sur le recours à des voies diversifiées d'apprentissages qualifiants, il est capital de réaffirmer l'objectif d'acquisition d'un diplôme d'études secondaires ou de formation professionnelle par toutes et tous. Pour l'ICÉA, tous les jeunes de moins de 20 ans devraient être en mesure de cheminer vers l'obtention de l'un de ces deux diplômes. C'est pour nous un objectif intégrateur et la mesure d'un véritable succès en matière de qualification. Pour ce faire, il convient de miser sur des services adaptés et accessibles de reconnaissance des acquis et des compétences et de favoriser l'accès à la formation manquante.

RECOMMANDATION 9 : Dans le but d'assurer un développement équilibré de la capacité des centres d'éducation des adultes de répondre aux besoins distincts des jeunes et des adultes, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devrait mettre sur pied un comité de travail chargé d'examiner l'impact possible sur le secteur de la formation générale aux adultes des éventuelles dysfonctions du secteur de l'éducation des jeunes causant l'important taux de décrochage et le passage, sans interruption d'études, d'un nombre de plus en plus grand de jeunes de l'éducation des jeunes à la formation générale des adultes. Plus particulièrement, étant donné l'incidence du taux de décrochage sur l'accroissement de la proportion des jeunes de moins de 20 ans à la formation générale aux adultes, évaluer la possibilité d'une marginalisation des adultes plus âgés à la formation générale des adultes.

IV. Forum national sur la formation professionnelle et technique (2011)

Source : L'équité et la concertation pour relever le défi de l'adéquation entre la formation et l'emploi, déclaration de l'ICÉA dans le cadre de la Rencontre des partenaires sur l'adéquation entre la formation et les besoins de main-d'œuvre, Forum national sur la formation professionnelle et technique, les 13 et 14 juin 2011, Québec.

Énoncé de recommandations liées à l'adéquation entre la formation et les besoins de main-d'œuvre.

L'adéquation entre la formation et les besoins de main-d'œuvre

1. Qualifier les travailleuses et les travailleurs

Afin de répondre aux besoins de formation de toutes et de tous dans un esprit d'équité, nous recommandons :

- a. **de réaliser des campagnes d'information régionales visant à assurer la visibilité des programmes de formation liés à la demande de main-d'œuvre à combler d'ici 2014;**

Pilotée par une concertation régionale (2 a.), chaque campagne valoriserait les différents programmes disponibles dans une région et au Québec. Chaque campagne pourrait être modulée selon les secteurs d'activité (santé, métallurgie, agriculture, etc.) et permettre de faire la promotion de la formation professionnelle et technique auprès des jeunes et de leurs parents.

- b. **de mettre en place des mesures de soutien à la participation élaborées et financées au niveau national, flexibles (assouplissement des normes) et adaptées à la condition des participants, qu'ils soient ou non en emploi, en accordant une attention particulière aux mesures destinées aux participants les plus à risque et en faisant preuve d'innovation.**

Ces mesures, qu'elles soient liées à l'emploi ou non, doivent permettre de lever les obstacles à la participation tout en favorisant la persévérance et la réussite, autant pour ce qui touche à l'alphabétisation et à la formation de base, que pour ce qui relève de formations axées sur la qualification professionnelle spécialisée. Nous proposons notamment de rendre l'Aide financière aux études accessible aux étudiants de la formation générale aux adultes, d'établir un congé-formation pour les personnes en emploi et d'améliorer le soutien pédagogique et psychosocial offert aux adultes retournant aux études après de nombreuses années d'absence de la formation formelle.

2. Travailler ensemble de manière coordonnée

Afin de mobiliser efficacement les ressources disponibles dans toutes les régions du Québec, nous recommandons :

- a. **d'organiser la concertation régionale de tous les acteurs concernés par la formation liée à l'emploi;**

La priorité de ces concertations régionales serait de répondre efficacement à tous les aspects de la demande de formation, qu'ils soient liés à l'emploi ou non, incluant l'alphabétisation et la formation de base.

- b. **de créer, au niveau régional, un guichet unique d'information et de référence portant sur l'ensemble des services de formation, de reconnaissance des acquis et des compétences ainsi que de soutien à la formation disponibles dans la région.**

Ces guichets régionaux permettraient aux individus et aux entreprises d'avoir plus facilement accès aux ressources correspondant à leurs besoins. Ils auraient le mandat de faire connaître et de valoriser les services existants dans les commissions scolaires et les cégeps.

D. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

I. La place des adultes dans les universités québécoises (2013)

Source : *La place des adultes dans les universités québécoises : un enjeu de société*, mémoire présenté au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) par l'Association canadienne d'éducation des adultes de langue française (ACDEAULF) et l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), février 2013.

Énoncé de cinq recommandations qui s'inscrivent dans une perspective de reconnaissance du droit d'apprendre et de l'impact de l'éducation des adultes universitaires sur la société.

La place des adultes dans les universités québécoises

1. La formule de financement

La réflexion doit se poursuivre sur une formule de financement équitable et respectueuse de toutes les catégories de la population étudiante. Cette formule doit :

- assurer une équité inhérente entre les étudiants, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas désavantager l'une ou l'autre des catégories d'étudiants;
- éviter de mener, directement ou indirectement, à l'établissement de quota maximum d'étudiants;
- favoriser l'accessibilité aux études universitaires à l'ensemble des citoyens peu importe leurs profils démographiques.

L'université devrait s'inspirer du réseau collégial où la formation jugée manquante ou complémentaire est subventionnée depuis 2008.

2. La reconnaissance des acquis

Un système de reconnaissance des acquis d'expérience basé sur l'expérience personnelle ou professionnelle doit être accessible et soutenu, de manière la plus complète possible.

Ce système constitue une pierre d'assise de l'accessibilité des adultes à l'enseignement universitaire. Pour ce faire, il doit être transparent, comme le souhaite la FAEUQEP (2012) : « les établissements universitaires «devraient offrir et publiciser les mesures de soutien aux étudiants qui souhaitent formuler une demande de reconnaissance des acquis ».

Il est impératif que la reconnaissance des acquis devienne un enjeu majeur du développement des universités dans les années à venir.

3. La reconnaissance des crédits et des diplômes entre universités québécoises

Au premier chef d'un système de reconnaissance, celle concernant les crédits de cours et les diplômes (certificats, DESS, baccalauréat par cumul) entre les diverses universités québécoises doit être mise en place.

4. Une aide financière adaptée aux adultes étudiants

Certains étudiants adultes à temps partiel, dont on a noté le faible revenu moyen, parviennent parfois à se bricoler un certain financement à l'aide de différents mécanismes. Mentionnons, par exemple :

- l'accès aux prêts étudiants en respectant la condition de s'inscrire à au moins deux cours par semestre;
- l'utilisation d'un REER associée à la condition de rembourser la somme utilisée dans les cinq ans suivant la fin de la formation;
- le remboursement par certains employeurs des frais encourus une fois la formation complétée;
- la déduction fiscale des frais de scolarité;
- l'accès dans certains cas exceptionnels aux allocations chômage;
- le régime d'épargne étude;
- l'instauration du temps partagé;
- l'utilisation du congé maternité.

5. Différentes mesures pour tenir compte de la réalité étudiante des adultes

Au-delà du financement et de la reconnaissance des acquis, d'autres mesures doivent aussi être considérées. Toutes sont essentielles et répondent à différents aspects de la condition étudiante des adultes. Citons, notamment :

- un service étudiant le soir et les fins de semaine, pour répondre aux besoins des populations étudiantes adultes;
- l'aide à la diplomation pour les étudiantes et les étudiants adultes à temps partiel;
- la pleine reconnaissance des baccalauréats par cumul, en améliorant notamment celle des diplômes entre les universités québécoises.

E. ÉDUCATION POPULAIRE

I. L'éducation populaire sous l'angle d'une plus grande accessibilité à l'éducation des adultes (2013)

Source : L'éducation populaire sous l'angle d'une plus grande accessibilité à l'éducation des adultes, intervention de l'ICÉA à la table ronde de la commission de l'éducation des adultes et de la formation continue du Conseil supérieur de l'éducation, [En ligne] (<http://www.icea.qc.ca/site/fr/actualites/l%E2%80%99C3%A9ducation-populaire-sous-l%E2%80%99angle-d%E2%80%99une-plus-grande-accessibilit%C3%A9-%C3%A0-l%E2%80%99C3%A9ducation-des>), décembre 2013.

Résumé des idées fortes relatives à l'éducation populaire présentées aux membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CÉAFC) du Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ).

Réflexion de l'ICÉA sur l'éducation populaire (ÉP) au Québec

1. Définition de l'éducation populaire donnée par le CSE

« Aider les personnes à se prendre en main et leur donner des outils pour assumer, de façon éclairée et responsable, leurs divers rôles dans la société » (CSE 1992, p. 70)

- La définition de l'éducation des adultes mise de l'avant par le Conseil supérieur de l'éducation peut s'appliquer aux différents types d'éducation populaire, mais elle demeure insuffisante pour rendre compte du caractère spécifique de l'éducation populaire autonome (ÉPA).
- Les différents types d'ÉP se caractérisent par une accessibilité sans préalable et ils ne mènent pas à une certification.
- L'ÉP vise avant tout le développement des capacités individuelles et collectives dans une perspective de citoyenneté.
- L'objectif partagé de l'ÉP et de l'ÉPA est de permettre aux personnes d'être parties prenantes du développement social.

2. Affirmation du CSE à l'effet que « L'éducation populaire semble sortie de l'écran radar » (CSE 2013)

- L'ICÉA, qui connaît lui-même une discontinuité dans la connaissance et l'appropriation de la réalité de l'ÉP, partage cette idée.
- Cette disparition est avant tout celle des activités d'éducation populaire des réseaux publics. Citons le changement de dénomination du Centre des ressources en éducation populaire de la Commission scolaire de Montréal, qui est devenu le Centre des ressources éducatives et pédagogiques (CREP).
- Les activités en ÉP sont peut-être moins visibles, mais le mouvement communautaire qui porte l'ÉP bénéficie toujours d'une certaine reconnaissance.

- Avec les années, le rôle et les responsabilités du ministère de l'Éducation à l'égard de l'éducation populaire ont été réduites à l'alphabétisation et à quelques groupes en formation de formateurs.
- L'ÉP est disparue des commissions scolaires et des établissements d'enseignement en général : la disparition de cette responsabilité est attribuable à l'exigence d'autofinancement des activités d'éducation populaire.

3. L'éducation populaire autonome comme théorie et pratique de transformation sociale

- Les organisations qui composent le secteur de l'ÉPA (MÉPACQ, OVEP, groupes en alphabétisation, notamment) font de la transformation sociale, la fonction de leur mission éducative.
- Ces organisations considèrent l'action de transformation sociale comme un apprentissage collectif et individuel et orientent leur action vers les populations exclues et les plus démunies.

4. Une demande persistante de reconnaissance du secteur

- La consultation préparatoire à l'événement 24 heures pour un Québec apprenant (hiver 2013)⁴ a fait ressortir l'importance que ces milieux accordent au fait d'appartenir au monde de l'éducation des adultes.
- L'événement 24 heures pour un Québec apprenant a permis d'affirmer l'importance d'offrir à ces organismes les moyens de « se donner une voix commune, [de] créer un espace de concertation qui conférerait au secteur de l'éducation des adultes en général et de l'éducation populaire en particulier plus de poids politique pour se faire entendre auprès du gouvernement ». (ICÉA 2013, Actes du 24 heures pour un Québec apprenant)
- Cet espace doit notamment permettre « d'exercer une pression à court terme pour réintroduire l'éducation populaire et une définition large de l'éducation dans une nouvelle politique gouvernementale à venir et, à plus long terme, avoir une influence politique dans l'orientation et l'élaboration de cette politique et assurer un suivi régulier dans sa mise en œuvre et son actualisation ». (ICÉA 2013, Actes du 24 heures pour un Québec apprenant)
- Ces revendications quant à l'espace et la voix commune plaident pour une réactualisation de la place que l'ÉP et l'ÉPA pourraient occuper dans une politique en éducation des adultes et constitue une piste pour favoriser l'accessibilité à l'éducation des adultes.

⁴ L'événement 24 heures pour un Québec apprenant était un rassemblement de concertation orienté vers la coconstruction d'actions pour un Québec apprenant : <http://icea.qc.ca/site/fr/le-24-heures-pour-un-qu%C3%A9bec-apprenant>. Cet événement se tenait les 30 et 31 mai 2013.

5. L'élargissement de la portée de l'ÉP : l'éducation politique et citoyenne

- L'événement 24 heures pour un Québec apprenant a permis de révéler des volontés de :
 - ↳ favoriser l'éducation à la citoyenneté à travers l'appareil de l'État (ministères) en accordant un rôle de leader au MELS qui devrait reconnaître l'importance d'une plateforme commune des divers apprentissages;
 - ↳ miser sur l'éducation politique et citoyenne : s'assurer que l'État reconnaisse la nécessité de l'éducation citoyenne (sociopolitique, économique, environnementale) de tous les milieux et développer des lieux d'alliance et d'innovation sur la base de l'affirmation collective de la nécessité de l'éducation citoyenne.
- Dans cette perspective, il faudrait reconnaître le rôle que les groupes populaires peuvent jouer à ce titre : éducation politique et citoyenne, réponse aux besoins éducatifs liés à la crise financière, aux nouvelles réalités démographiques et identitaires, ainsi qu'aux alternatives sociales et écologiques.
- Il importe également de faire le point sur la situation de la formation syndicale, qui a été parmi les premières formes d'ÉP.
- Le mouvement syndical a sa place comme acteur en ÉP : la formation syndicale partage ses méthodes pédagogiques avec celles des milieux communautaires et populaires (ex. : pédagogie par les pairs) et son action comporte une dimension de transformation sociale.
- Par ailleurs, la valorisation de l'ÉP ne doit pas se faire au détriment de l'action communautaire. L'éducation et l'action sont étroitement imbriquées dans le mouvement communautaire. Il faut tenir compte de cette réalité et favoriser le renforcement de la fonction éducative de l'action communautaire. Élargir la vision de l'ÉP c'est reconnaître la portée éducative de l'action communautaire.

6. La mission de l'État et la reconnaissance de l'ÉP et de l'ÉPA

- Il importe d'interpréter de manière large la mission des principaux ministères concernés par les enjeux en éducation.
- L'actualité du droit à l'éducation pour toute la population exige d'inscrire la responsabilité d'offrir l'accès au développement et au maintien des capacités des adultes d'exercer leur pleine citoyenneté et leurs droits dans la mission du ministère de l'Éducation.
- Cette interprétation invite à reconnaître au ministère de l'Éducation la responsabilité pleine et entière de l'ÉP et de l'ÉPA, à titre de fiduciaire de la mission éducative de l'État.

F. RECONNAISSANCE ET VALORISATION DES ADULTES

I. Semaine québécoise des adultes en formation (2003 à 2014)

Source : *Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF)*, article Web de l'ICÉA, [En ligne] (<http://icea.qc.ca/site/fr/initiatives/semaine-qu%C3%A9bécoise-des-adultes-en-formation-sqaf>), 16 octobre 2014.

Extraits d'un article Web présentant les réalisations de la 12^e Semaine québécoise des adultes en formation et les principaux avantages liés à cet événement.

Reconnaître et valoriser

L'objectif de la SQAF est de reconnaître et valoriser l'engagement des adultes sur tout le territoire du Québec dans des activités de formation. Pour l'ICÉA, une telle campagne de valorisation des adultes en formation demeure un des éléments majeurs pour accroître le goût et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie dans les diverses sphères de la vie d'adulte: personnelle, sociale et professionnelle. Le but de la SQAF est de développer, au sein de toute la population adulte du Québec, le goût et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie dans les diverses sphères de la vie d'adulte: personnelle, sociale et professionnelle.

Chaque année, les activités organisées à l'occasion de la Semaine partout au Québec mettent en valeur :

- les expériences d'adultes en formation;
- la diversité des lieux d'apprentissage;
- les personnes et les organisations qui interviennent dans le champ de l'éducation et de la formation des adultes;
- les effets bénéfiques de l'éducation tout au long de la vie.

La Semaine québécoise des adultes en formation, c'est pour toute la population adulte du Québec !

Pourquoi célébrer et encourager les adultes à participer à des activités de formation?

Pendant douze ans, la SQAF a permis de souligner les efforts et les réussites des apprenants adultes. Aux défis de l'époque qui demeurent d'actualité, s'ajoutent aujourd'hui de nouveaux besoins, notamment pour répondre à la diversification des populations et aux réalités socioéconomiques au Québec.

La conjoncture sur le plan économique tend d'ailleurs à démontrer la pertinence de la SQAF pour le Québec. Le développement des compétences des travailleurs et des travailleuses est un facteur majeur du positionnement et de la performance économique. Or, d'après une étude de 2011 du *Conference Board*, les dépenses des entreprises canadiennes et québécoises pour la formation en milieu de travail continuent de se réduire depuis le ralentissement de 2008. Aussi, selon les données de Statistique Canada, rapportées par la CPMT (2012), le Québec connaît un retard en matière de formation en milieu de travail. Devant ce constat, la SQAF doit persévérer à faire de la valorisation de la formation en milieu de travail, une priorité pour les prochaines éditions.

Sur le plan social, l'alphabétisation, la formation de base et l'éducation citoyenne demeurent des champs constitutifs de l'éducation des adultes et de la formation continue. Elles sont des leviers essentiels pour renforcer la capacité démocratique des sociétés modernes que la Semaine met de l'avant en rassemblant des représentants et des représentantes du milieu de l'éducation, des organismes communautaires et des pouvoirs publics.

Dans ce contexte, la SQAF, en tant qu'événement de valorisation de l'apprentissage tout au long de la vie, demeure un élément central dans une stratégie pour accroître la participation des adultes à des projets de formation.



PUBLICATIONS DE L'ICÉA

Publication en ligne

[Apprendre + agir : publication en ligne de l'ICÉA, hiver 2015](#) : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2015.

Indicateurs en ligne

[Indicateurs de l'éducation et de la formation des adultes](#) [Apprendre + Agir : publication en ligne de l'ICÉA] / Institut de coopération pour l'éducation des adultes et Percolab, Montréal, 2015.

Événements

24 heures pour un Québec apprenant, 30 et 31 mai 2013

[24 heures pour un Québec apprenant : actes de l'événement, 30-31 mai 2013](#) / coordination des contenus, Ronald Cameron; recherche et rédaction, Hervé Dignard, Daniel Baril : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2013.

Forum francophone consultatif préparatoire à CONFINTÉA VI, 23 et 24 octobre 2008

[L'état du droit d'apprendre pour les adultes : forum francophone consultatif préparatoire à CONFINTÉA VI : actes et suivis du 23 et 24 octobre 2008](#) / coordination des contenus, Daniel Baril, Louise Soucy; recherche et rédaction, Hervé Dignard, Isabelle Beaulieu; allocutions et présentations, Léa Cousineau et al. : Institut de coopération pour l'éducation des adultes et Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, Montréal-Ottawa, 2009.

[Vers CONFINTÉA VI, déclaration du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF sur le droit d'apprendre pour les adultes, Montréal, 24 octobre 2008](#) : Institut de coopération pour l'éducation des adultes et Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, Montréal-Ottawa, 2009.

[Il faut défendre le droit à l'éducation des adultes, conférence prononcée dans le cadre du Forum consultatif francophone ICÉA et FCAF sur le droit d'apprendre, Montréal, 24 octobre 2008](#) / Baril, Daniel : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2008.

Outils de formation et référentiel

Nos compétences fortes

[Nos compétences fortes \[ensemble multi-supports\] : ateliers favorisant la reconnaissance et la valorisation des compétences génériques](#) / Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2013.

Référentiel de compétences génériques

[Identifier des compétences génériques : pour favoriser l'autonomie des adultes](#) / Dignard, Hervé : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2012.

Ingénierie et culture de la formation

[Tournée ICÉA-FCCQ sur l'ingénierie de la formation en milieu de travail \[ressource électronique\] : résumé du rapport de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes \(ICÉA\) présenté à la Commission des partenaires du marché du travail \(CPMT\)](#) / Dignard, Hervé : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2013.

[Trucs et outils pour favoriser l'apprentissage et la formation dans votre PME : atelier de formation](#) / rédaction, Hervé Dignard ; contenu et recherche, Hervé Dignard et Daniel Baril : Institut de coopération pour l'éducation des adultes et Fédération des chambres de commerce du Québec, Montréal, 2012

[Trucs et outils pour favoriser l'apprentissage et la formation dans votre PME : tournée de formation ICÉA-FCCQ 2010 : session de formation : cahier du participant](#) / contenus, recherche et rédaction, Daniel Baril, Hervé Dignard et Dominique Ollivier : Institut de coopération pour l'éducation des adultes et Fédération des chambres de commerce du Québec, Montréal, 2009.

Organisations apprenantes

[La formation en milieu de travail pour accroître la capacité d'action de votre organisation : document de vulgarisation](#) / contenus, recherche et rédaction, Daniel Baril, Hervé Dignard : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2009.

Enregistrements vidéo

[L'éducation des adultes en chiffres : pour qui? Pour quoi?](#) / Baril, Daniel : Institut de coopération pour l'éducation des adultes et Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, Montréal, 2015.

[Lire pour apprendre, comprendre et agir](#) / Dignard, Hervé : Institut de coopération pour l'éducation des adultes et Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, Montréal, 2015.

[Compétences fortes : quelques réflexions](#) / (1/3) Dignard, Hervé (ICÉA) : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, Montréal, 2012.

[Comment se comparent les compétences fortes par rapport aux autres?](#) / (2/3) Dignard, Hervé (ICÉA) : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, Montréal, 2012.

[À quelle clientèle s'adressent Nos compétences fortes?](#) / (3/3) Dignard, Hervé (ICÉA) : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, Montréal, 2012.

[L'adulte apprenant du 21^e siècle : apprendre est-il un droit absolu?](#) [grande conférence citoyenne] / Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2009.

Mémoires

[Créer les conditions matérielles et professionnelles essentielles à l'implantation réussie du nouveau curriculum de la formation générale des adultes : mémoire de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes soumis au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre d'une consultation sur la réforme du curriculum et des programmes, quinze ans après les États généraux sur l'éducation](#) / Baril, Daniel : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2013.

[La participation des adultes à l'enseignement supérieur : le cas de l'enseignement universitaire : mémoire remis pour la consultation sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures du Sommet sur l'enseignement supérieur, les 13 et 14 décembre 2012, Université du Québec à Trois-Rivières](#) / Baril, Daniel ; Cameron, Ronald : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2013.

[La place des adultes dans les universités québécoises : un enjeu de société : mémoire présenté au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie \(MESRST\)](#) / Institut de coopération pour l'éducation des adultes et Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française, Montréal, 2013.

[Mémoire sur le projet de Règlement modifiant la sanction des études à la formation générale des adultes \(FGA\) : mémoire présenté à madame Michelle Courchesne, ministre de l'éducation, du loisir et du sport](#) / Baril, Daniel : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2010.

[Quelques éléments constitutifs du cadre financier d'une stratégie nationale d'accessibilité : mémoire présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études dans le cadre de la consultation intitulée : « Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie »](#) / Dignard, Hervé : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2010.

[Pour une stratégie nationale d'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes : mémoire présenté à la consultation du Conseil supérieur de l'éducation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation](#) / Baril, Daniel : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2009.

Document de travail

[Prendre acte de la conjoncture en éducation et en formation des adultes : rapport de l'atelier de l'assemblée générale annuelle de l'ICÉA, 24 octobre 2012](#) [document de travail] / Baril, Daniel : Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2012.

[Atelier de consultation sur les enjeux incontournables de l'éducation des adultes 2010-2015, cahier d'animation](#) / Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Montréal, 2009.



Institut de coopération
pour l'éducation des adultes

4321, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2H 1T3

www.icea.qc.ca | 514 948-2044